

CDEN de l'Aude, 14 septembre 2021 (Ajustements de rentrée)

Compte-rendu du SNALC

### Présents:

M. le Vice-Président du conseil départemental de l'Aude, Mme la DASEN MM. les Représentants des collectivités locales (Maires, Conseillers départementaux)

 ${\it Organisations syndicales}: {\tt UNSA,FSU,FO,SNALC}.$ 

Représentants des usagers : FCPE, ADPEP

Personnalités compétentes

Madame la Directrice Académique indique que Monsieur le Préfet de l'Aude sera absent car il est retenu par une urgence ministérielle. Elle souhaite la bienvenue à Monsieur le Vice-Président du Conseil Départemental.

M. le Vice-Président du Conseil départemental la remercie et se présente aux membres du CDEN. Il trace les grandes lignes des priorités du Département concernant l'Education : investissements dans le bâti (ex : travaux du collège Alain, et du collège des Fontanilles), poursuite de l'équipement numérique des établissements, poursuite de projets pédagogiques (lutte contre les discriminations, lutte contre les harcèlements, promotion de la laïcité...), accès à une alimentation de qualité (bio, circuits courts), souci de favoriser la mixité dans les établissements... Selon M. le Vice-Président, 1 € investi dans l'Education est 1€ précieux car utile pour l'avenir.

Madame la Directrice Académique souligne que la date de tenue de ce CDEN ne permet pas de s'appuyer sur les constats d'effectifs, que les dernières élections ont entraîné un renouvellement de certains collèges, et qu'il y a également renouvellement triennal du CDEN. Certains collèges sont encore incomplets, celui des Conseillers de la région Occitanie, et celui de la FCPE.

Il y a 22 membres à ce jour, donc le quorum est fixé à 12.

1) Lecture des déclarations liminaires : UNSA, SNALC, FO, FSU.

L'UNSA intervient pour demander l'éviction de notre suppléante, arguant un point du règlement intérieur du CDEN.

Madame la DASEN sort un moment sans explication.

A son retour, le SNALC demande le règlement intérieur du CDEN. Mme la DASEN refuse de le communiquer, laissant entendre qu'il y aurait une mauvaise information au sein de notre organisation!! Le SNALC insiste en s'appuyant sur le fait qu'il serait logique de communiquer ce document lors de la rentrée du CDEN. Nouveau refus. Le SNALC hausse le ton et insiste encore, est repris sur son expression orale.

M. le DDEN signale à son tour qu'il n'est pas en possession du règlement intérieur. Mme la DASEN concède que ce règlement pourra être envoyé d'ici le prochain CDEN.

Plusieurs autres membres du CDEN demandent alors à être également destinataires de ce document, dont la FSU.

Notre suppléante quitte l'instance.

L'avis du SNALC: Le SNALC remercie l'UNSA d'avoir montré à tous ce qui lui semble essentiel, la vieille guéguerre syndicale plutôt que l'unité autour de revendications sérieuses. Une chose est claire devant cette attaque imprévue, c'est que le SNALC dérange!! Notre déclaration liminaire a semble-t-il piqué certaines personnes (nous vous invitons bien sûr à la lire). Le SNALC est indépendant et ne se laissera jamais impressionner par de mesquines tentatives d'intimidation (et pour ceux qui seraient inquiets, le SNALC surveille toujours bien sûr son vocabulaire...) Le SNALC se félicite en tous les cas d'avoir obtenu pour tous les membres du CDEN que le règlement intérieur soit communiqué.

## 2) Ajustement de carte scolaire premier degré:

Mme la DASEN précise que dans le cadre d'une bonne gestion il y a utilisation de tous les postes, explique qu'après étude des situations, une classe a été ouverte sur le RPI Ribaute/Camplong d'Aude sans compensation de fermeture et qu'une classe a été ouverte à l'école de Roullens par la fermeture d'un poste de remplaçant.

Pour l'école de Cavanac, pas de nouvelle décision mais la situation sera suivie de près pour la carte scolaire 2022.

Pour l'école J. Giono de Carcassonne, Mme la DASEN précise que les IEN sont toujours en train de réguler avec la municipalité les affectations des élèves. Elle ajoute que tous les élèves inscrits dans cette école ne sont pas forcément présents. Mme la DASEN précise également qu'elle ne peut utiliser un poste de remplaçant, qui bénéficie à de nombreux élèves.

Concernant les RASED, Mme la DASEN précise qu'ils ne sont pas une priorité nationale et qu'elle ne peut donc s'engager sur ce sujet.

#### **VOTE:**

Est proposée au vote l'ouverture d'un poste à l'école primaire de Roullens, l'ouverture d'un poste à l'école primaire de Ribaute et le retrait d'un poste de remplaçant.

Contre: 1 (SNALC)

Abstention : 9 (UNSA, FSU, FO) Pour : 6 (Collectivités locales)

Après le vote, l'UNSA précise être favorable à l'ouverture du poste à l'école de Roullens mais défavorable à la fermeture du poste de remplaçant.

#### L'avis du SNALC:

Soyez assurés que le SNALC a bien montré à tous une position claire et assumée. Il est évident, encore plus en ces temps d'épidémie, que les postes de remplaçants nous manquent cruellement dans le premier degré, ce qui met beaucoup de pression sur les épaules des collègues qui parfois sont contraints de s'absenter. Nous avons demandé non pas la fermeture, mais l'ouverture de plusieurs postes de remplaçants. Nos actes sont donc en accord avec nos propos et nous avons rejeté la proposition qui était faite. Le SNALC souhaite que des moyens réels soient enfin accordés à notre département, et que pour ouvrir une classe, on n'en prive pas cinquante autres de professeur. Les compromis ont assez duré, nous refusons de continuer à soutenir les décisions « les moins pires » ou des « oui mais... ». Nous rappelons ici qu'une abstention équivaut à un avis favorable : à bon entendeur...

# 3) Rythmes scolaires

A ce jour, 41 écoles situées dans 30 communes ont gardé le rythme 4,5 jours (sur un total de 344 écoles dans le département. 3 écoles demandent le passage au rythme de 4 jours, et 3 écoles demandent une modification d'horaires.

Mme la DASEN précise que la dérogation a été reconduite par défaut. Dans le cas où le statu quo ne conviendrait plus, il s'agit de saisir le Conseil d'Ecole pour qu'après concertation la modification soit présentée en CDEN. Il est précisé que tous les Conseils d'Ecole n'ont pas mis ce sujet à l'ordre du jour au moins de juin.

### L'avis du SNALC :

Concernant les rythmes scolaires le SNALC a toujours combattu la réforme qui contraignait au passage à 4,5 jours. Il y a aujourd'hui une absurdité: le régime dérogatoire (la semaine de 4 jours) est majoritaire. Peut-être serait-il donc judicieux à l'avenir d'entériner la forte demande des différentes parties concernées et de rendre plutôt dérogatoire la semaine de 4,5 jours pour éviter une paperasserie inutile. Le SNALC continuera d'œuvrer en ce sens.

### 4) Renouvellement quadriennal des DDEN

Hommage est rendu à Mme DENAT, récemment décédée, qui avait exercé pas moins de 8 mandats quadriennaux de Déléguée Départementale de l'Education Nationale.

Monsieur le Délégué Départemental de l'Education Nationale présente le rôle et l'action des DDEN.

Il y a à ce jour 43 DDEN sur l'Aude, dont 7 nouveaux. Ils couvrent 76 écoles.

Il est rappelé que le DDEN exerce une fonction officielle bénévole, siège de plein droit au Conseil d'Ecole avec voix délibérative. Un travail est mené sur le département autour du Patrimoine. Le DDEN a un regard différent et apaisé sur divers sujets tels que les bâtiments, les transports, la restauration, la santé et sécurité des élèves... Il est un médiateur expérimenté.

M. le Vice-Président du Conseil Départemental invite M. le DDEN à se rapprocher du service Education du Conseil Départemental pour établir un partenariat dans les collèges.

Mme la DASEN précise qu'une brochure de présentation des DDEN sera envoyée aux membres du CDEN en même temps que le règlement intérieur ; elle ajoute dans le cadre du plan de formation à la laïcité il sera fait appel aux DDEN.

<u>VOTE</u>: POUR le renouvellement des DDEN tel qu'il est proposé (renouvellement de candidatures, nouvelles candidatures, démissions) à l'unanimité.

### 5) Questions diverses

Effectifs des collèges Brassens Narbonne et J. Delteil Limoux: Mme la DASEN rappelle qu'on n'a pas encore le constat définitif des effectifs. Chaque année il est fait à la même date (qui est nationale), le 30 septembre, de manière à avoir une photographie à date régulière des évolutions pour pouvoir en tirer des statistiques.

Au 13 septembre, il y avait 19 élèves de moins que l'attendu à **Brassens**. Le niveau 4<sup>e</sup> est sous observation mais en 5<sup>e</sup> il y a 12 élèves de moins qu'attendus. Les 4<sup>e</sup> ont un effectif de 150 (6 de plus qu'attendus), ce qui correspond au seuil de 25 élèves par classe. Pour ouvrir une division supplémentaire de 4<sup>e</sup>, il faudrait en fermer une autre. Mme la DASEN précise que cela pourrait être fait mais que c'est compliqué pour l'équipe, donc **c'est le statu quo qui est privilégié**.

Pour Delteil la situation est différente, il y a 12 élèves de plus qu'attendus. La tendance observée est une certaine mobilité de la population. Actuellement il y a de nouveaux emménagements. La Commission Permanente du collège a proposé l'ouverture d'une classe de 4°, Mme la DASEN déclare avoir abondé les moyens nécessaires. C'est l'occasion pour elle d'annoncer que trois internats audois ont obtenu le label « internat d'excellence » (Quillan, Cuxac Cabardès, V. Hugo Narbonne). Le collège Delteil, qui est le plus grand collège du département, pourra sans doute prétendre à ce label à l'avenir également.

#### Situation sanitaire:

A ce jour 41 élèves ont été testés positifs au covid et 4 adultes, ce qui correspond à moins de 10 cas dans les collèges et lycées. Ce sont essentiellement les écoles maternelles et élémentaires qui sont touchées. En effet, pour ces écoles, à partir d'un

cas positif déclaré dans une classe, elle est fermée. Il y a à ce jour 16 classes fermées sur l'Aude. Dans le second degré, on procède à l'identification des cas contacts qui seuls sont isolés et travaillent en distanciel. S'ils sont vaccinés mais contacts à risque, ils doivent présenter un test négatif pour pouvoir réintégrer l'établissement. Pendant ce temps dans l'établissement les mesures sanitaires sont renforcées.

Mme la DASEN liste les classes fermées actuellement et précise que les membres du CHSCT seront informés tous les vendredis de l'état de la situation (classes fermées, cas identifiés...)

Vaccination des élèves: elle a commencé sur deux centres pour le moment (Lézignan et Carcassonne). On a commencé par les établissements pour lesquels était possible un déplacement à pied. L'objectif est de permettre l'injection de toutes les premières doses avant les vacances de la Toussaint, et l'injection de la deuxième dose immédiatement après les vacances de la Toussaint. Pour l'instant l'accès à la vaccination n'est pas proposé aux élèves de moins de 12 ans.

## Capteurs de CO2, purificateurs d'air :

M. le Vice-Président du Conseil Départemental rappelle que tous les collèges audois ont été équipés au printemps d'un capteur de CO2 mobile, ce qui correspond à environ 1000 euros par unité. Les règles sont de privilégier l'aération naturelle lorsqu'elle est possible. Une étude au cas par cas est en cours concernant les lieux non ventilés. Il est rappelé que les purificateurs d'air sont sujets à débat. Concernant les écoles primaires et élémentaires, le département ne pourra aider les communes à financer ces équipements.

#### Ecoles et collèges au cinéma, au théâtre :

L'information va arriver dans les établissements, le projet devrait se faire.

Brigade de remplacements : à ce jour moins d'un tiers de la brigade de remplaçants est utilisée (pour les congés maladie)

Ecole inclusive: Mme la DASEN présente le nouveau guide de l'école inclusive qui existe sous format numérique sur le site de la Dsden. Aujourd'hui le recrutement des AESH n'est pas terminé: il y a eu 20 démissions. 5 recrutements sont à finaliser, d'autres sont en cours. 1338 élèves ont une notification sur le département.

Concernant l'augmentation des quotités au-delà de 24h, Mme la DASEN rappelle qu'un enfant de maternelle ou élémentaire est 24h à l'école. Donc pour augmenter la quotité de son AESH il faut compléter par un service en collège, ce qui est possible dans le cadre du PIAL mais nécessite une organisation importante. Donc pour l'instant il n'y a pas d'augmentation des quotités de service.

La FCPE signale qu'il manque 2 AESH à l'école de Caudeval. Mme la DASEN précise que ses services sont en train d'organiser la gestion des mouvements des AESH.

Un GT école inclusive aura lieu avant les vacances de Toussaint. Elle précise que la gestion des AESH relève de la Commission Consultative Mixte Académique.

L'avis du SNALC: Les PIAL étaient une usine à gaz et nous voyons bien que nos craintes étaient malheureusement justifiées. Tout a été fait dans l'urgence, dans le bricolage et l'improvisation. La promesse mirobolante d'augmenter les quotités pour faire « avaler » le PIAL n'est pas tenue. Quant à la fameuse meilleure gestion des notifications, de la communication...il semble bien plutôt qu'avec le PIAL on ne sache plus à qui s'adresser! Comptez évidemment sur le SNALC, premier syndicat des AESH, pour continuer à faire entendre votre voix et vous obtenir la reconnaissance d'un véritable statut, dûment rémunéré. N'hésitez pas à nous signaler vos difficultés, nous interviendrons chaque fois que nécessaire.

Bâti scolaire/dédoublements en GS REP: L'objectif du dédoublement en GS d'ici 2022 est limité aux REP+. Or sur le département nous n'en avons pas. Il est indiqué que le dédoublement ou le plafonnement à 24 ne se fait jamais au détriment des autres niveaux. Les dispositifs sont sortis lors du calcul des moyennes des classes hors mesure 24. Dans certains cas il y a la difficulté de trouver un local supplémentaire, mais les services de la Dsden y travaillent toujours, en lien avec les collectivités locales.

Diagnostics amiante, radon: L'affichage de ces diagnostics près de l'entrée principale des établissements est demandé.

Mixité, diffusion des IPS (indice de position sociale): Mme la DASEN indique que dans notre département il y a peu d'écart entre les établissements très défavorisés et les établissements favorisés.

Bilan écoles sous contrat/hors contrat : Mme la DASEN indique que le Rectorat fait en sorte que tous les contrôles soient faits.







